Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 4

Rubrik: Les activités de nos compatriotes en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Activités de nos compatriotes en France

DECES DE L'ARCHITECTE MARCEL TAVERNEY

Nous ne soupçonnions pas, alors que nous consacrions, en août dernier, un article et les honneurs de la couverture à l'architecte Taverney, qu'il souffrît déjà du mal inexorable qui devait l'emporter sept mois plus tard. Ses proches et lui-même l'ignoraient également et la surprise fut d'autant plus cruelle, quand, entré à la fin de l'été passée à l'hôpital de Berne pour une opération relativement bénigne, il s'aperçut qu'il s'agissait de tout autre chose. Dès lors, et à part quelques accalmies, le mal ne fit qu'empirer, pour atteindre son issue fatale à la fin du mois de mars.

Enfant de Vevey, Marcel Taverney demanda à reposer au cimetière de sa ville natale. Mais auparavant, un service funèbre à l'église réformée de l'Oratoire groupa une dernière fois autour de lui sa famille et ses très nombreux amis de la capitale.

La Section de Paris de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses — qui avait déjà, l'an dernier, perdu deux de ses membres actifs, les peintres Wehrlin et Milich — s'est vue ainsi privée de celui qui, vingt ans durant, avait présidé à ses destinées. Resté à Paris pendant la période des hostilités, il reprit à ce moment le poste devenu vacant par le retour en Suisse de son prédécesseur, l'architecte Reist, et réussit à reconstituer la Section, alors bien clairsemée, à en refaire un tout homogène et à y maintenir toujours un excellent esprit. C'est également grâce à ses efforts que reprit la tradition des expositions de fin d'année à l'ambassade et que les jeunes artistes suisses, habitant Paris, vinrent prendre la relève de leurs aînés dans l'association.

Son départ, unanimement regretté, laissant libre le poste de président, les artistes de la Section y élirent le peintre Leuba, jusqu'ici vice-président, alors que le sculpteur Affolter-Condé assumait la vice-présidence, le peintre Meystre le secrétariat et le sculpteur Schneider la trésorerie.

RED.

Cercle Commercial Suisse

★ ★ ★

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI 1965

Chers Sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous convoquer, conformément aux articles 21 et 23 de nos statuts, à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 8 mai 1965, à 17 heures précises, à la Salle des Fêtes, 10, rue des Messageries, et dont voici l'ordre du jour :

1. Rapport du Conseil d'Administration ;
2. Rapport de la Commission de vérification ;
3. Quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice écoulé ;
4. Présentation et discussion du budget pour le nouvel exercice ;
5. Election et révocation éventuelle d'Administrateurs ;
6. Election des membres de la Commission de vérification ;
7. Questions diverses ;
8. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE.

Le Président :
C. FRIEDLAENDER.

Art. 21. — Tous les membres sont convoqués aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires par les soins du Conseil d'Administration, qui en fixera la date. Les convocations sont adressées aux Sociétaires au moins dix jours avant la date fixée. Seuls, les Membres actifs et les Membres d'Honneur ont le droit de vote. Les Administrateurs votent en qualité de Membres actifs. Nul ne peut voter par procuration aux Assemblées générales.

L'Assemblée générale sera probablement suivie de la projection d'un film.

Après la séance, nous nous retrouverons au Grand Hôtel du Pavillon, 36, rue de l'Echiquier, Paris (10e), pour prendre un repas en commun dont voici le menu :

Les Hors-d'œuvre variés
Le Gigot de Pré-Salé rôti
Les Pommes Boulangères
Les Haricots verts et blancs
Le Plateau de Fromages
L'Omelette Norvégienne
Le Café filtre

VINS

Le Vin Blanc d'Alsace « Les Ménétriers »
La Sélection de Rouges « Le Bassour »

Prix du repas : 25 F, vin et service compris.

Les personnes qui désirent participer au repas sont priées de s'inscrire dès maintenant au Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries, Paris (10e).

Société Mutualiste Suisse

Cette Société (fondée en 1849) a tenu son Assemblée générale statutaire le 20 mars, sous la présidence de M. Alfred Beyeler. Nous retenons du rapport moral que l'effectif de la Société est pratiquement inchangé avec 1.063 membres, alors que le total des prestations payées à ses assurés atteint pour 1964 le chiffre record de 100.000 F (10 millions d'A.F.), en augmentation de 25.000 F d'une année à l'autre. Ce qui prouve — comme la Presse l'a constaté à maintes reprises — que la « consommation médicale et pharmaceutique » est en progression. Plusieurs membres rentrés définitivement en Suisse ont encore bénéficié de l'affiliation de la S.M.S. au Concordat des Caisses-maladie suisses. Au début de la réunion, le Président, selon la tradition, a évoqué les noms des nombreux membres décédés en 1964, parmi lesquels notre regretté trésorier, F. Mona, et l'épouse de notre comptable, Jean-Paul Aliesch.

Le rapport financier atteste, en dépit d'un nouveau déficit, d'une situation solide. De son côté, la Caisse de bienfaisance (dont les comptes sont communiqués à Berne) enregistre un excédent de recettes de 1.500 F.

Tout renseignement peut être obtenu par lettre adressée à M. le Président de la S.M.S., 8, cour des Petites-Ecuries, Paris, 10e.

Vitrine Suisse

Le Cercle français du Livre, 28, rue du Bac (7e), a très obligeamment mis une de ses vitrines à la disposition des éditeurs de la Suisse romande. Ainsi, des livres en langue française publiés dans notre pays vont être exposés en permanence dans une librairie parisienne. Cette heureuse initiative contribuera certainement à faire mieux connaître en France nos maisons d'édition.

A Paris

DE NEUCHATEL A ZERMATT

Sous le titre « L'année des Alpes - de Neuchâtel à Zermatt », l'écrivain neuchâtelois Robert Porret a donné il y a quelques jours une conférence à la salle Chaleil, avenue Hoche à Paris, décorée pour la circonstance. Placée sous le patronage de l'Ambassade de Suisse, avec le concours efficace de l'Office national suisse du Tourisme, cette manifestation réunit 200 auditeurs, ingénieurs et techniciens, membres de l'Association Amicale des Professionnels des Industries mécaniques.

Introduit par M. Bourreau, Vice-Président, l'orateur sut intéresser vivement son public, qui ne lui ménagea pas ses applaudissements. Après une introduction marquée d'humour, rappelant entre autres les liens nombreux et solides unissant particulièrement le Pays de Neuchâtel et la France, M. Porret commenta avec une aisance claire et précise les magnifiques dias qui enchantèrent son auditoire. Des vues de toute beauté du Jura avec sa métropole horlogère et du vignoble neuchâtelois, puis du village de Zermatt, de la région environnante et du Cervin, firent une profonde impression. Après quoi, deux films 16 mm en couleur furent également présentés : « Le promeneur solitaire » et « Rondes des saisons à Zermatt », complétant fort agréablement la soirée.

M. Giffard, Président de l'A.P.I.M., remercia l'orateur avec des paroles très aimables. M. Bischoff, Attaché culturel près l'Ambassade de Suisse et quelques-uns de ses collaborateurs assistèrent à cette soirée, organisée par M. Bourgnon, Directeur de l'O.N.S.T. à Paris.

L'année des Alpes, les régions de Neuchâtel et Zermatt furent ainsi mises en évidence de manière remarquable à la veille des vacances

L'Office national suisse du Tourisme distribua à cette occasion à chaque invité une pochette renfermant une documentation touristique sur notre pays.

Camp itinérant 1965

Le Service des Jeunes du Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H., Alpenstrasse 26, 3000 Berne, annonce que le Camp itinérant 1965, réservé aux jeunes Suisses (filles et garçons) de 16 à 24 ans, se déroulera dans le canton de Berne du 25 juillet au 15 août.

Après un court séjour dans un camp de base, les différents groupes se déplaceront pendant quinze jours. Sous la conduite d'un jeune Suisse de l'intérieur, les groupes parcourront le Jura et le canton de Berne. Le camp se terminera après un bref séjour au camp de départ.

Dernier délai d'inscription : 15 juin 1965.

Prix : F.s. 140.— (logement, nourriture, voyages en Suisse selon les itinéraires).

Les frais de voyage de France en Suisse ne sont pas compris dans le prix ci-dessus.

Attention :

— Le nombre des participants est limité. Les inscriptions seront admises selon leur ordre d'arrivée.

— Une réduction de prix de participation peut être accordée si la demande est accompagnée d'une attestation du Consulat.

— Les formules d'inscription peuvent être demandées à : M. Willy Bossard, Président des Eclaireurs suisses de Paris, 166, avenue de Verdun, Issy-les-Moulineaux (Seine), MIC. 91-09, et être envoyées au Secrétariat des Suisses à l'étranger, Service des Jeunes, Alpenstrasse 26, 3000 Berne.

MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES SUISSES DE FRANCE

15 et 16 mai

ORDRE DU JOUR

Samedi 15 mai :

8 h 30 à 12 h	Séance de travail à la MAISON SUISSE.
13 h	Déjeuner sur place.
14 h 30 à 18 h	Reprise des travaux, libre discussion.
20 h	Dîner collectif avec intermèdes provençaux.

Dimanche 16 mai :

8 h 30 env.	Départ en car pour Bandol par le bord de mer pour se rendre à l'Ile de Bendor (Ricard).
13 h	Déjeuner provençal.
l'après-midi	Visite de l'Ile et de ses installations.
18 h environ	Arrivée des cars à Marseille et dislocation.

Conformément aux Statuts du Secrétariat des Suisses à l'Etranger, qui nous régissent aussi, l'Union doit cette année élire ou réélire : cinq délégués et leurs cinq suppléants à la Commission des Suisses de l'Etranger (le mandat de ceux qui ont été nommés en 1962 venant à expiration).

Fédération des S.S. de Marseille,
Le Président :
A. BIEDERMANN.

Toute correspondance à : M. le Président de la Fédération des S.S. de Marseille, « Congrès 1965 », 7, rue d'Arcole, 13-Marseille (6e). Tél. : 37-72-06. C.C.P. n° 171-65, au nom de M. Ch.-H. Chérix.

***

Malgré l'absence de MM. les Consuls, le Congrès sera, comme chaque année, honoré de la présence de S.E. M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse à Paris.

PARIS

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le dîner-conférence du mercredi 7 avril 1965 s'est déroulé en présence de nombreux membres de la Chambre de Commerce suisse, qui ont suivi avec intérêt un exposé sur « Les liaisons routières franco-suisses ».

Paris à l'heure suisse

17-18 mai

GRANDE MANIFESTATION SUISSE

sous les Auspices de la Chambre de Commerce Suisse en France

EXPOSITION

Montres et bijoux

*

Chaussures Bally

*

Broderies et tissus de St-Gall

MARSEILLE

COMMUNIQUE

La Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce suisse en France a tenu, vendredi 12 mars, sa 44e Assemblée générale, en présence de nombreuses personnalités marseillaises, sous la présidence de M. Henri Stamm.

Le rapport du Comité a d'abord rappelé la fonction d'information du Secrétariat et énuméré les manifestations de la Section au cours du dernier exercice.

Il a d'autre part souligné la grande expansion du commerce extérieur de la Suisse au cours des dernières années, tout en déplorant que le trafic suisse par Marseille n'ait pas enregistré une augmentation proportionnelle.

Cela est dû à la concurrence des ports étrangers de la Mer du Nord et à celle de quelques ports de la Méditerranée, parmi lesquels on a signalé celle toute nouvelle du port de Coper, en Yougoslavie, qui par des tarifs spécialement bas est arrivé à accaparer déjà une partie notable du transit suisse en agrumes d'Israël.

Le rapport conclut par un appel à la vigilance et à des efforts renouvelés de la part de tous ceux qu'intéresse à Marseille le trafic suisse.

Le Président central de la Chambre, M. J.-L. Gillieron, a fait ressortir trois points intéressant particulièrement Marseille, à savoir la liaison Rhône/Rhin, qui pourrait être facilitée par des investissements internationaux, impliquant un régime juridique international ; d'autre part, une amélioration immédiate de la liaison routière reliant en perpendiculaire l'axe Paris/Marseille à la frontière suisse, et enfin l'orientation vers la sous-traitance dans les pays voisins de ce que la Suisse ne saurait produire vu la diminution envisagée de sa main-d'œuvre étrangère.

Le Directeur général de la Chambre, M. G.-O. Robert-Tissot, de son côté, a souligné que la Suisse est toujours le quatrième client de la France et que ses achats totalisent 470 millions de francs de plus que les achats globaux des U.S.A. D'autre part, il a relevé que le déficit de la balance commerciale en faveur de la France s'élève à 1 milliard 644 millions de francs.

Un cocktail, auquel assistaient de très nombreux participants, a suivi la partie officielle et s'est déroulé dans une atmosphère animée et cordiale.

AIX-LES-BAINS

L'Union suisse de Savoie, Section d'Aix-les-Bains, a connu une activité exceptionnelle pendant le mois de mars.

Le 5 mars, M. l'Ambassadeur de Suisse à Paris, M. Soldati, accompagné de Mme, a visité la Haute-Savoie et la Savoie. Il a rendu visite à cette occasion aux Préfets des deux départements. Il a tenu à venir à Aix-les-Bains saluer ses compatriotes. Un déjeuner réunissait les membres de l'Union suisse, ainsi que M. Wyler, notre Consul, et Madame, à l'hôtel International, en présence de M. le Maire comme invité d'honneur. M. l'Ambassadeur a exprimé sa satisfaction de se trouver avec l'autorité aixoise en compagnie de ses compatriotes.

Le 14 mars a eu lieu l'Assemblée générale. Comme chaque année, elle était précédée de la traditionnelle choucroûte. Une cinquantaine de convives avaient répondu à l'appel du Comité. Nous avions aussi l'honneur d'avoir M. le Maire et Mme parmi nous.

A l'ouverture de l'Assemblée, le Président invitait les compatriotes à chanter le Cantique suisse. Il remerciait ensuite les membres présents et plus particulièrement le Comité pour leur collaboration désintéressée pendant l'année écoulée. Il rappelait la bienfaisante action du « Fonds de Solidarité » et invitait les retardataires à y adhérer.

Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité avec les remerciements au secrétaire et au trésorier.

27 juin

Retenez cette date !

Commémoration de la fête du Premier Août

à JOUY-EN-JOSAS

HOMMAGE A MAX OSCAR ZURCHER

La Colonie suisse en France est en deuil. Un de ses grands serviteurs, M. Max-Oscar Zurcher est décédé le 23 mars à l'âge de 86 ans.

Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité suivant la volonté du défunt.

Tous ceux qui l'approchèrent ces derniers temps durent constater avec peine les progrès de la maladie qui le minait, et ce d'autant plus qu'il était très affecté par la mort de Mme Zurcher, survenue il y a un an. Au cours de ces longues semaines de souffrance, il eut cependant le réconfort de se voir entouré des soins attentifs et dévoués de sa fille, Mlle Jeanne Zurcher que nous assurons ici de notre sympathie attristée.

L'activité de M. Zurcher au sein de la colonie suisse fut très importante. Il était un des plus anciens membres de la Chambre de Commerce suisse en France, longtemps administrateur de celle-ci, il la fit bénéficier de sa grande expérience des hommes et des affaires.

Avec son ami Raoul La Roche, et secondé par son admirable épouse, il se dévoua d'une manière particulière à l'Asile suisse des Vieillards de St-Mandé qu'il présida durant de nombreuses années et où il déploya ses éminentes qualités d'homme de cœur.

En 1939, lors de la déclaration de guerre, il organisa l'évacuation de ses chers pensionnaires en Suisse, et continua là-bas à s'occuper de leur bien-être moral et matériel.

Pendant ces années d'épreuves, il consacra tout son temps et son dynamisme à soulager les misères.

Il fut nommé Délégué général de la Croix-Rouge suisse en France et surveilla en cette qualité les pouponnières, les homes d'enfants et les centres scolaires créés et entretenus par la Croix-Rouge suisse en France.

Rentré à Paris après la guerre, il fut membre fondateur, puis durant plusieurs années Président du Comité de l'Hôpital suisse à Paris. Conscient de l'utilité de cette institution, il souhaita ardemment sa réalisation.

A la « Helvétique » comme il l'appelait familièrement, il fut membre dès 1906 et conseiller de 1921 à 1964.

Cette nature constructive, parfois même obstinée, mise au service de la colonie suisse de Paris, le fut toujours dans un but charitable, plaçant avant toute chose l'intérêt que pouvait y trouver la colonie tout entière.

Elle lui doit, ainsi qu'à Mme Zurcher, une profonde reconnaissance, et leur souvenir restera vivant dans nos sociétés.

En prenant congé de ce cher compatriote et ami, nous ne saurions oublier les éminents services qu'il rendit à notre pays en représentant à Paris les broderies de St-Gall. Il sut deviner d'instinct le rôle que celles-ci pouvaient jouer dans les créations des grands couturiers parmi lesquels il ne compta que des amis. Avec M. Max-Oscar Zurcher disparaît le dernier « Ambassadeur » d'un des plus délicats fleurons de l'industrie d'exportation suisse.

JOURS DE FERMETURE
DE L'AMBASSADE DE SUISSE A PARIS
142, rue de Grenelle

Les bureaux de l'Ambassade de Suisse étant fermés un samedi sur deux, conformément à l'horaire de travail de l'Administration fédérale, il est prudent de noter les dates des samedis **non ouvrables,** en 1965, à la représentation diplomatique et consulaire :

8 et 22 mai	6 et 20 novembre
5 et 19 juin	4 et 18 décembre

Assemblées générales de la S.H.B. et de la M. S. de R.

La S.H.B. et la M.S. de R... ont tenu le 13 mars leurs Assemblées générales respectives dans les salons de l'Ambassade de Suisse.

Assemblées très revêtues puisque 140 personnes y assistaient.

Comme chaque année, c'est une surprise de constater l'importance de l'action sociale de ces deux Sociétés, non seulement en raison des secours distribués, mais des nombreux secteurs dans lesquels leur activité s'exerce avec autant de succès que de bienfaits pour la colonie.

En face de ces concours aussi dévoués qu'efficaces, il est profondément regrettable de constater le nombre restreint de leurs membres bienfaiteurs : environ 1.600 pour les deux Sociétés, alors que notre colonie compte 22.000 inscrits pour l'arrondissement consulaire.

Comme l'a justement fait remarquer notre Ambassadeur, M. A. Soldati, les rapports qui ont été lus relatent non seulement une grande action sociale, mais aussi une réconfortante nouvelle, celle des contacts fructueux établis avec le nouveau Comité de l'Hôpital suisse de Paris, ce qui laisse entrevoir une solution heureuse des projets de ce Comité qui les réaliserait sur le terrain d'Issy-les-Moulineaux puisque l'autorisation préalable a été accordée. Saluons avec joie les progrès réalisés dans ce domaine pour le plus grand intérêt de la colonie.

Quelques changements sont intervenus dans la composition des bureaux. MM. Kurt Waldmann et Etienne de Dardel ayant sollicité leur remplacement, le Président Matthey a retracé ce que fut leur collaboration durant onze années et la part importante qu'ils prirent dans les initiatives et réalisations de la S.H.B. Le Président déclarait, aux applaudissements de l'Assemblée, toute la reconnaissance que leur devait la colonie suisse de Paris.

Le Dr J. Landolt succède à M. Waldmann comme Vice-Président et MM. Bieri et Gresser entrent dans les bureaux S.H.B. et M.S. de R...

Z...

P.-S. — C'est au cours de ces assemblées que notre ambassadeur, M. Agostino Soldati, devait faire le remarquable exposé sur « Hymnes » et « Cantiques » que nous reproduisons « in extenso ».

On a appris, il n'y a guère longtemps, que l'ancien « Hymne suisse » ayant été détrôné, comme on sait, il y a trois ans, le « Cantique » (qui devait être le dauphin) a peu de chances d'être intronisé à la date prévue.

La presse a titré : « Un pays à la recherche d'un hymne national ». On a pu se demander comment il se fait que, dans un pays où tout est habituellement bien en place, une pièce normalement aussi essentielle qu'un hymne national puisse encore être manquante.

Si on est curieux d'en apprendre davantage (les colonies à l'étranger ont le droit de l'être, ces chants ont pour elles une signification certaine), voici ce qu'on trouve.

Il n'y avait pas « un Etat » suisse avant 1848. Il y avait **des** souverainetés cantonales. Il ne pouvait donc y avoir **un** hymne national. Le drapeau fédéral ne date que de 1840.

Cela n'empêchait pas les chants. Ils étaient nombreux, pratiqués avec ferveur, lors des nombreuses fêtes cantonales, anniversaires, exercices de tir, de gymnastique, manifestations militaires, etc. Le goût naturel de la chanson était stimulé par le sentiment civique venant des couches populaires, après la fin de l'ancien Régime, ainsi que par le goût romantique qui prenait son départ en Europe. Paysages alpestres, liberté, grondement de la volonté populaire : tout cela est bien dans le goût d'une période qui se détourne du classicisme du XVIIIe siècle.

Ce qui est devenu par la suite l'Hymne suisse (« O Monts Indépendants ») était un poème composé en toute simplicité par un professeur de philosophie, à l'occasion d'une fête d'artillerie, à Berne, en 1818. Ce poème de circonstance prit, à Berne d'abord, un bon départ. Les sociétés voulaient chanter ce texte. Il se trouva qu'il s'accommodait d'une mélodie du XVIIIe siècle, considérée alors musique de circonstance pour des manifestations civiques et officielles. La mélodie, attribuée à plusieurs compositeurs, était du domaine commun. Elle avait reçu une consécration pour des circonstances officielles en Angleterre (accompagnée des paroles : « God Save The King »), ainsi que dans la plupart des nombreuses Cours de l'Empire allemand d'alors. C'était ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui une musique « fonctionnelle ».

Elle a été admise par l'usage en Suisse, avec le texte de Johann-Rudolph Wyss. Nous chantons les vers de circonstance d'un professeur de philosophie, sur un air répandu alors, qui n'était à aucun pays en propre.

Cet accouplement fortuit mais heureux et la consécration par l'usage ont donné à ce qui est devenu l'Hymne suisse (qui à l'origine n'était pas suisse, par la musique, et n'est jamais devenu officiel) des mérites et une valeur qu'ont créés l'attachement populaire et l'usage répété.

Vers 1840, un poète d'occasion, qui était aussi typographe et publiait des recueils de chansons populaires, Leonhard Widmer, à Zurich, a inclus dans un de ses recueils, un poème de sa composition, pour lequel il a trouvé une mélodie appropriée dans un passage d'une messe chantée, du père bénédictin, Albéric Zwyssig.

Cette création commune d'un religieux, chassé par les remous de l'époque de son couvent, et d'un typographe libre-penseur, rencontra la faveur des usagers à partir de la Fête fédérale de chant de 1843. Cette origine, à laquelle manque toute consécration officielle, n'a pas nui à la carrière du Cantique « Sur Nos Monts Quand Le Soleil ». Ses qualités, dans l'esprit des chanteurs et des organisateurs, ont fait la chance de la composition.

Le fait que l'Etat fédéral, né en 1848, n'eut pas d'hymne officiel ne gênait personne. Compte tenu de la grande richesse du folklore, surtout depuis l'époque romantique, en chansons civiques et populaires, les organisateurs n'étaient jamais en peine d'étoffer leurs fêtes ou d'employer le talent des chorales. L'abondance des matières suppléait au contraire très largement à l'absence d'un hymne consacré.

En 1894, un professeur de chant genevois demandait au Conseil fédéral d'accorder au Cantique suisse la consécration. Le Conseil fédéral répondait qu'un hymne national ne naît pas d'un décret, mais par l'usage et l'assentiment des utilisateurs.

En 1933, l'Association fédérale de chant demandait qu'on consacrât le Cantique par une décision officielle, afin d'écarter l'Hymne suisse dont la mélodie étrangère prête à confusion. L'Association des musiciens suisses approuvait. Le Conseil fédéral répondit qu'un hymne national est affaire d'usage et non de décision.

En 1953, un groupe de parlementaires demande au gouvernement d'écarter l'Hymne suisse en faveur du Cantique, ou de trouver une alternative. Le gouvernement consulte les Cantons. La majorité se déclare en faveur du Cantique. Quatre Cantons préfèrent l'Hymne suisse.

L'autorité fédérale estime qu'aucune disposition légale ne l'autorise à définir un hymne national. Mais le Conseil fédéral peut décider de l'utilisation d'un texte et d'une mélodie pour l'usage de l'Armée et des missions suisses à l'étranger. C'est alors une décision administrative. C'est dans ce cadre que, fin 1960, le Conseil fédéral décide de mettre le Cantique suisse à l'épreuve, pour une période de trois ans, dans les domaines où il se considère compétent. Cet arrêté est venu à échéance le 31 décembre 1964. La période expérimentale n'a pas donné, semble-t-il, de résultat concluant. Elle est prolongée à titre intérimaire et jusqu'à nouvel ordre.

Cette absence de décision, dans les délais, est due au fait que les mêmes associations professionnelles, qui avaient suggéré l'adoption du Cantique, ont par la suite présenté des objections. On trouve difficile la conclusion du Cantique (notes aiguës). L'inspiration et les paroles paraissent démodées.

Voilà pourquoi nous n'avons actuellement, du moins à l'usage de l'Armée et des manifestations à l'étranger, qu'un hymne national provisoire, n'ayant pas franchi le seuil de l'officialité. L'histoire de la mise en œuvre d'un hymne national suisse n'en est pas à son chapitre final.

Les colonies à l'étranger ont-elles un sentiment à exprimer ? La réponse devrait être affirmative. Elles pratiquent les hymnes dans un esprit différent. Hors de nos frontières, ils ont une fonction symbolique, que ne ressentent pas dans la même mesure nos chanteurs, professionnels ou amateurs, qui disposent d'amples répertoires sur le plan régional.

D'autre part, notre vie à l'étranger nous familiarise avec l'usage d'autres hymnes nationaux.

Quelles conclusions peut tirer un Suisse de l'étranger de ses rapports avec les compositions en question ? D'abord (parce qu'il entend beaucoup d'autres) qu'aucune n'est parfaite. Un hymne national a été consacré par des circonstances historiques, qu'il les reflète dans ses avantages et ses imperfections. Il est lié à une époque. Par la force des choses, à la longue, il ne correspond plus aux sensibilités successives. Mais l'usage lui a conféré un caractère sacré. Celui-ci vient moins du talent des auteurs que de l'esprit dont l'ont imprégné les générations successives. Si l'on procédait tous les vingt ans à une consultation générale pour savoir si tel hymne national a toujours l'heur de plaire, les critiques techniques et autres ne manqueraient pas. Elles seraient vraisemblablement fondées. Il y a peu d'hymnes nationaux (parmi les plus connus, les mieux enracinés dans la conscience populaire à l'étranger) dont les accents ne puissent paraître, aux hommes de notre âge, démodés, dépassés par rapport au monde d'aujourd'hui. Ils sont pourtant pratiqués avec la même ferveur. Ils ont acquis à l'usage un caractère presque sacré qui dépasse les mérites des auteurs et les imperfections de l'origine.

Il en va de même, semble-t-il, des hymnes principaux que l'usage a consacrés chez nous. Ils ne sont pas plus parfaits, ni plus à la page que d'autres. Mais, si on les soumet périodiquement à une sorte de référendum, dans les milieux professionnels et amateurs, à l'intérieur du pays, nous n'aurons pas d'hymne national qui tiendra plus de quelques années, qu'il s'agisse d'accents anciens et vénérables, ou d'une composition moderne et empreinte d'originalité. On ne change pas de drapeau tous les vingt ans, et l'avis des peintres, là-dessus, ne saurait être que consultatif. Et sa valeur ne tient, en propre, ni aux couleurs, ni à la composition, mais à ce qu'il évoque symboliquement. On lui apporte, par l'usage, plus qu'il ne nous offre par la technique.

Au point de vue des Suisses de l'étranger, il me semble qu'il faudrait se tenir à l'une ou à l'autre des chansons consacrées, car le même esprit critique pourra être exercé contre toute autre composition, et l'hymne national devrait jouir de la même stabilité dont bénéficient heureusement les autres institutions.

Agostino SOLDATI.